



Pacs, protection suffisante pour conjoint de militaire?

Par Visiteur

Bonjour

Nous sommes propriétaire d'une maison depuis 2007 avec un prêt sur 25 ans au deux noms et à 100% sur les deux têtes d'assurance décès (GMPA ASS MILITAIRE ET ASS BANCAIRE) Nous avons un fils de 2 ans et nous sommes pascés depuis octobre 2009.

Mon conjoint étant militaire doit partir pour 6 mois en Afghanistan en octobre 2010. Il souhaite que nous nous marions afin de me protéger. Nous avons prévu de nous marier en mai 2012.

Est ce que le pacs suffit ou vaut-il que l'on se marie ?

Merci de me répondre
Salutations Distinguées.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Mon conjoint étant militaire doit partir pour 6 mois en Afghanistan en octobre 2010. Il souhaite que nous nous marions afin de me protéger. Nous avons prévu de nous marier en mai 2012.

Est ce que le pacs suffit ou vaut-il que l'on se marie ?

Votre mari souhaite vous protéger de quoi?

Vous remboursez certes le crédit à deux mais qui est propriétaire du bien?

Cordialement